L’actu du Réseau pour l’emploi
Lettre d’actualité

Dans le département 06 - ALPES MARITIMES

Les comités territoriaux se mettent en place

01/2025

Les comités territoriaux pour l'emploi prévus dans le cadre de la gouvernance issue de la loi pour le « plein emploi » se mettent en place ; le comité départemental pour l'emploi a été installé le 3 octobre sous la coprésidence du préfet et du Conseil Départemental : deux comités locaux pour l'emploi, un sur chaque arrondissement permettront d'établir les besoins et les priorités pour faciliter les parcours professionnels des publics éloignés de l'emploi et mieux répondre aux besoins en compétences et recrutement des entreprises du territoire.

Ainsi le 10 janvier pour Nice le comité local pour l'emploi a donné la parole aux représentants des collectivités territoriales qui ont su témoigner de leurs attentes très concrètes par rapport à cette instance : nécessité d'une plus grande complémentarité de nos actions, par exemple tenir compte des besoins de personnel qualifié générés par les établissements de soins et maisons de retraite nombreux dans l'est du Département et concurrencés par l'attrait exercé par l'hôpital de Monaco, mais aussi besoin de réfléchir ensemble, avec la CCI, à la reconversion d'un ancien site industriel libéré par un cimentier, et pour la métropole, souligner l'importance des foyers mono-parentaux notamment femmes isolées et le nombre important de demandeurs d'emploi seniors qui appellent à des réponses coordonnées.

A l'ouest sur l'arrondissement de Grasse, le comité local pour l'emploi s'installera le 4 février à Sophia-Antipolis ; un « Lab » préparatoire a permis d'identifier des axes prioritaires sur lesquels s'engager de façon concertée... Ainsi se dessine progressivement la feuille de route qui sera actée en mars lors du prochain comité départemental pour l'emploi.

Publication réalisée par le Carif-Oref pour la Direction régionale de l’économie, de l’emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Provence-Alpes-Côte d’Azur - Contribution de la Direction départementale de l’emploi du travail et des solidarités (DDETS) du 06 - janvier 2025.